

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 19 février 2010  
(convocation du 8 février 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00	M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel	Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. COLLET Brigitte
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard	M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25	M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10	M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - FLOIRAC rénovation urbaine du quartier Libération -  
Création de la première phase de la rue Coluche et de l'assainissement de la  
rue Yves du Manoir - Appel d'offres ouvert -  
Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation**

La Communauté Urbaine de Bordeaux a signé le 26 juin 2006 avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) une convention de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac. Ce projet repose sur un programme de renouvellement urbain visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale. A ce titre, la Communauté Urbaine intervient dans ses domaines de compétence relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition reconstruction et à l'aménagement des espaces publics.

Le programme d'aménagement des espaces publics doit accompagner les projets de démolition et reconstruction des logements et de construction des équipements publics. De même, la restructuration du réseau viaire doit permettre un désenclavement du Bas Floirac, une desserte locale satisfaisante, ainsi qu'un maillage d'espaces publics de qualité facilitant les circulations douces.

Dans le cadre du démarrage des travaux sur le quartier Libération, il est prévu dans un premier temps, dès septembre 2010:

- la phase 1 de la réalisation d'une voie nouvelle, la rue Coluche reliant l'avenue de la Libération et la rue Pierre Curie, à engager pour répondre aux besoins du nouveau collège,
- des travaux d'assainissement sur la rue Yves du Manoir afin de permettre de raccorder les nouvelles constructions réalisées par le bailleur social Aquitanis.

L'opération est estimée à 600 000,00 € HT, soit 717 600,00 € TTC (Lot 1 : Assainissement : 350 000,00 € HT, 418 600,00 € TTC et lot 2 : Voirie 250 000,00 € HT, 299 000,00 € TTC).

Les travaux seront exécutés pour une durée de 12 mois. Le financement relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB D630, Programme HC47000245) et à 5% des fonds de proximité voirie (prévu sur la programmation 2010/2011/2012) et assainissement. Ils sont prévus sur les années budgétaires suivantes :

Année budgétaire	2010	2011	Total
Crédits spécifiques Politique de la Ville (95%) :	285 000,00 €	396 720,00 €	681 720,00 €
Crédits fonds de proximité Voirie (5%) :	0,00 €	14 950,00 €	14 950,00 €
Crédits fonds de proximité Assainissement (5%) :	15 000,00 €	5 930,00 €	20 930,00 €
Total :	300 000,00 €	417 600,00 €	717 600,00 €

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert pour des marchés de travaux allotis de la façon suivante :

	Désignation	montants en € H.T.	montants en € T.T.C
Lot 1	Assainissement	350 000,00	418 600,00
Lot 2	Voirie	250 000,00	299 000,00
	Total :	600 000,00	717 600,00

- Approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Guyenne, Direction centrale des achats et marchés- 6<sup>ème</sup> étage
- Autoriser Mr le président à signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure de passation avec une publicité nationale,

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,

Vu la convention du projet de rénovation urbaine de Floirac Libération en date du 26 juin 2006,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT.

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**Considérant:**

Que pour permettre la réalisation de l'opération projetée dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offre ouvert.

### **ARTICLE 2**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

### **ARTICLE 3**

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

### **ARTICLE 4**

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié.

### **ARTICLE 5**

La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2010 et 2011, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB D630, Programme HC47000245 et fonds de proximité voirie (programmation 2010/2011/2012) et assainissement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 MARS 2010**

**PUBLIÉ LE : 2 MARS 2010**

M. Alain DAVID